

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-JÉRÔME



SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF TENUE LE 4 JUIN 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Saint-Jérôme, tenue le jeudi 4 juin 2026 à 8 h 30, au 300, rue Parent, sous la présidence de Rémi Barbeau, maire, à laquelle session étaient présents :

Madame et monsieur : Pascal St-Onge, conseiller
Marie-Claude Poitras, conseillère

Étaient également présents : Messieurs Alain Cassista, directeur général, André Pratte, directeur général adjoint - Service de proximité, Daniel Lemieux, directeur général adjoint - Infrastructures, planification et développement, Simon Filiatrault, directeur général adjoint - Sécurité publique et services institutionnels, William Richer, conseiller politique aux affaires internes du cabinet et Madame Marie-Josée Larocque, greffière.

CE- 15190_26-06-04
POINT 1.1.1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, monsieur Rémi Barbeau, ouvre la séance du comité exécutif.

CE- 15191_26-06-04
POINT 1.2.1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : Pascal St-Onge
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

L'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

CE- 15192_26-06-04
POINT 1.3.1

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF TENUE LE 28 MAI 2026

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 28 mai 2026 a été transmise aux membres du comité exécutif le 28 mai 2026;

Il est proposé par : Marie-Claude Poitras
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

Le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 28 mai 2026 soit approuvé.

CE- 15193_26-06-04

POINT 7.1

APPROBATION D'UN PROTOCOLE DE SUBVENTION 2026 AVEC LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE RIVIÈRE-DU-NORD

ATTENDU QUE la Ville et l'Organisme sont des partenaires privilégiés pour la promotion du développement économique de Saint-Jérôme;

ATTENDU QUE la Ville désire conclure un protocole de subvention avec l'Organisme, dans le but de l'aider à financer ses opérations pour l'année 2026, débutant au 1er janvier et se terminant au 31 décembre 2026, pour supporter ce dernier à la réalisation d'activités et de programmes d'aide aux entreprises et promouvoir le développement économique sur le territoire de Saint-Jérôme;

ATTENDU QUE la Ville souhaite contribuer, sous forme d'aide financière, à la réalisation du plan stratégique de l'Organisme, dont la mission est la promotion et à la prospérité du milieu des affaires et d'aider toutes les entreprises de Saint-Jérôme à réaliser leurs projets entrepreneuriaux;

ATTENDU QUE, conformément aux articles 4 et 90 a. 1 et a. 4 (2) de la *Loi sur les compétences municipales*, la Ville peut procéder au versement d'une aide financière et verser de telles sommes à l'Organisme, lequel fournit des services aux entreprises situées sur le territoire de Saint-Jérôme;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 90 a. 1 et a. 4 (2) de la *Loi sur les compétences municipales*, la Ville désire verser une aide financière à l'Organisme et désire assujettir cette aide financière à cet article de loi;

ATTENDU QU'UN plan de partenariat a été élaboré par l'Organisme et soumis à la Ville, dont une copie est jointe à la présente comme « ANNEXE C » pour en faire partie intégrante;

ATTENDU QUE les parties désirent établir et définir leurs obligations et intérêts respectifs dans le présent protocole de subvention, ainsi que les modalités de leurs obligations et engagements respectifs;

Il est proposé par : Marie-Claude Poitras
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La Ville approuve le protocole de subvention à intervenir avec l'Organisme, dans le but de soutenir ses opérations pour l'année 2026, lequel est joint à la présente résolution.

La Ville autorise la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, à signer le protocole de subvention 2026 avec la Chambre de commerce et d'industrie Rivière-du-Nord, ou tout document nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

CE- 15194_26-06-04

POINT 7.2

COMMANDITE PUBLICITAIRE - 15^E ÉDITION COURIR À NOTRE SANTÉ - FONDATION HÔPITAL RÉGIONAL DE SAINT-JÉRÔME

ATTENDU QUE la Fondation de l'Hôpital Régional de Saint-Jérôme organise pour une 15^e édition l'évènement « Courir à notre santé »;

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

ATTENDU QUE la mairie souhaite contribuer à cet évènement;

ATTENDU QUE la mairie a reçu une demande de commandite publicitaire;

Il est proposé par : Pascal St-Onge

Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La Ville de Saint-Jérôme achète une commandite publicitaire de 600 \$ à la Fondation de l'Hôpital Régional de Saint-Jérôme pour la 15^e édition de l'évènement "Courir à notre santé".

La Ville autorise la directrice du Service des finances à payer les frais de 600 \$ à la Fondation de l'Hôpital Régional de Saint-Jérôme.

CE- 15195_26-06-04

POINT 7.3

FONDS DE SOUTIEN COMMUNAUTAIRE - VOLET ITINÉRANCE ET TRAVAIL DE RUE - AIDE FINANCIÈRE POUR L'ORGANISME L'ÉCLUSE DES LAURENTIDES

ATTENDU QUE les besoins liés à l'itinérance et l'errance sur le territoire de la Ville justifient la présence de travailleurs de rue;

ATTENDU QUE L'Écluse des Laurentides a déposé une demande d'aide financière à la Ville de Saint-Jérôme pour l'année 2026-2027;

ATTENDU QUE chaque année, la somme de 50 000 \$ est prévue dans le volet Itinérance et travail de rue du Cadre de référence du Fonds de soutien communautaire qui prévoit que ces sommes soit versée à des organismes dont la mission est de répondre aux problématiques d'itinérance et de soutenir le travail de rue;

ATTENDU QUE L'Écluse des Laurentides a transmis au coordonnateur au communautaire de la Division du développement social et des loisirs un rapport final, incluant un budget détaillé pour l'année 2024-2025;

ATTENDU la présentation de ce dossier lors de la commission de la qualité de vie et de la cohésion sociale, tenue le 7 avril 2026;

Il est proposé par : Marie-Claude Poitras

Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La Ville de Saint-Jérôme octroie une aide financière de 25 000 \$ à l'organisme L'Écluse des Laurentides en appui à sa mission pour l'année 2026.

CE- 15196_26-06-04

POINT 7.4

FONDS DE SOUTIEN COMMUNAUTAIRE – VOLET DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNAUTÉ – OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À L'ESCOUADE SCOLAIRE ET COMMUNAUTAIRE

ATTENDU QUE le volet « développement de la communauté » du Fonds de soutien communautaire vise à soutenir des initiatives concertées répondant à des enjeux collectifs du territoire;

ATTENDU QUE le volet « développement de la communauté » du Fonds de soutien communautaire vise à soutenir des initiatives favorisant l'amélioration de la qualité de vie de la population;

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

ATTENDU QUE l'Escouade scolaire et communautaire contribue à renforcer la collaboration entre le milieu scolaire et le milieu communautaire au bénéfice des jeunes et de leurs familles;

ATTENDU QUE cette initiative favorise la persévérance scolaire, la prévention et l'accès aux ressources communautaires;

ATTENDU QUE plusieurs partenaires institutionnels et philanthropiques contribuent également au montage financier du projet;

ATTENDU QUE la contribution de la Ville permet d'assurer la continuité du déploiement des actions en attendant la stabilisation d'un financement récurrent à la mission;

ATTENDU QUE l'organisme a fait une demande d'aide financière pour 2026, qui inclut le bilan de ses plus récentes réalisations à la Ville;

ATTENDU la recommandation favorable de la Commission de la qualité de vie et de la cohésion sociale, tenue le 26 mai 2026;

Il est proposé par : Marie-Claude Poitras
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La Ville de Saint-Jérôme octroie une aide financière de 20 000 \$ à l'organisme Escouade scolaire et communautaire afin de soutenir la poursuite de ses activités pour l'année 2026.

CE- 15197_26-06-04 POINT 7.5

FONDS DE SOUTIEN COMMUNAUTAIRE - VOLET ITINÉRANCE ET TRAVAIL DE RUE - AIDE FINANCIÈRE À LA HUTTE DE TERREBONNE

ATTENDU QUE le cadre de référence du Fonds de soutien communautaire de la Ville de Saint-Jérôme prévoit un appui financier à l'organisme actif en lutte à l'itinérance sur son territoire;

ATTENDU QUE les besoins constants en hébergement d'urgence sur le territoire de la Ville justifient la présence de la Hutte de Terrebonne;

ATTENDU QUE la Hutte de Terrebonne a déposé une demande d'aide financière à la Ville de Saint-Jérôme pour l'année 2026;

ATTENDU la présentation de ce dossier à la commission de la qualité de vie et de la cohésion sociale tenue le 7 avril 2026;

Il est proposé par : Pascal St-Onge
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La Ville de Saint-Jérôme octroie une aide financière de 25 000 \$ à l'organisme La Hutte de Terrebonne (projet Saint-Jérôme) pour l'année 2026.

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

CE- 15198_26-06-04
POINT 9.1

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par : Rémi Barbeau
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La séance du comité exécutif soit levée.

Le Président,

La greffière de la Ville,

Rémi Barbeau, maire



Marie-Josée Larocque, notaire